

AFFICHAGES OBLIGATOIRES

en entreprise



QUELLE QUE SOIT LA TAILLE DE VOTRE ENTREPRISE

Les autres informations obligatoires à afficher

Panneaux syndicaux (selon conditions fixées par accord avec l'employeur)
L2142-3 et suivants (CT)

Panneaux pour l'affichage des communications syndicales pour chaque section syndicale de l'entreprise

SI VOTRE ENTREPRISE COMPREND 11 SALARIÉS OU PLUS

Les informations obligatoires supplémentaires à afficher ou diffuser par tout moyen

Objet	Contenu	Comment ? Par quel moyen ?
Comité social et économique (CSE) L2315-15 (CT)	Liste nominative des membres du CSE , indiquant leur emplacement habituel de travail ainsi que leur participation à une ou plusieurs commissions	Affichage
Élections des membres de la délégation du personnel (tous les 4 ans) L2311-1 et suivants (CT)	Procédure d'organisation de l'élection des membres du comité social de l'entreprise	Par tout moyen ou au choix de l'employeur
Référent «harcèlement sexuel» L. 2314-1 (CT)	Nommer au sein du CSE, un référent «harcèlement sexuel» , «un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le comité social et économique parmi ses membres, sous la forme d'une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article L. 2315-32, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité». Ce référent, désigné parmi les membres du CSE et pour la durée du mandat des membres élus du CSE, a pour mission de veiller au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes au sein de l'entreprise.	Par tout moyen

ET SI VOTRE ENTREPRISE COMPREND 50 SALARIÉS OU PLUS

Les informations obligatoires supplémentaires à afficher ou diffuser par tout moyen

Objet	Contenu	Moyen
Accord de participation D3323-12 (CT)	Information sur l'existence d'un accord et de son contenu	Par tout moyen
Harcèlement sexuel L. 1153-5-1 (CT)	Dans toute entreprise employant au moins 250 salariés , les coordonnées du référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.	Par tout moyen